

**Conseil d'Administration
du 19 novembre 2010**

PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 22 octobre 2010
2. Le CUEEP et son évolution
3. Questions budgétaires
 - 3.1. Création de l'UB Paie
 - 3.2. Examen de l'enveloppe Masse salariale et des Plafonds d'emplois rémunérés par l'établissement et financés par l'Etat
4. Validation des dossiers présentés au CEVU du 22 octobre 2010
 - 4.1. Avenant au règlement des études de l'Université Lille 1 pour les licences professionnelles
 - 4.2. Convention avec l'Institut Catholique de Lille
 - 4.3. Convention avec le CNAM
 - 4.4. Convention avec l'Ecole Centrale de Lille
 - 4.5. Convention avec Lille 3
 - 4.6. Convention avec l'ISEN
5. Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Jean-François PAUWELS.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Eric NOEL, M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH, M. Geoffrey BOSSU.

- *Personnalités extérieures* : M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille).

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Moussa NAÏT ABDELAZIZ* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- *M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez)* (procuration à M. Francis GUILBERT)
- *M. Didier LOUVET (CGT)* (procuration à M. Jérôme RIEDI)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Représentant de Mme le Recteur Chancelier des universités* : M. Didier DEROULLERS
- *Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire* : M. Salah MAOUCHE
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : Jean-philippe CASSAR
- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON
Responsable du service budget : Mme Joëlle EMPIS
- *Directeur du CUEEP* : M. Jean-Louis COGEZ
Directrice du SUDES : Mme Martine CARETTE

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

1) Approbation du PV du CA du 22 octobre 2010

Le président, précisant qu'aucune remarque n'a été formulée sur le procès-verbal du CA du 22 octobre 2010, soumet celui-ci à l'approbation du conseil.

Approuvé par 13 voix pour et 5 abstentions (délibération n° 2010-60).

2) Le CUEEP et son évolution

Le président rappelle le contexte de cette présentation de la situation du CUEEP : Une subvention d'équilibre avait été adoptée l'an dernier. On avait souligné à cette occasion l'effort non négligeable réalisé en termes d'évolution des coûts de l'institut. Toutefois, ces efforts n'ont pas porté tous leurs fruits, des éléments externes étant venus perturber l'évolution favorable du CUEEP. Il s'agit notamment de l'augmentation des charges sur les emplois gagés, lesquelles sont passées de 0 à 65% en 4 ans. La proposition de budget du CUEEP se traduit ainsi par une nouvelle demande de subvention d'équilibre de 794 000 €.

Cette demande de subvention d'équilibre pose deux types de problèmes :

1°) Elle est en décalage par rapport à nos prévisions d'accompagnement du CUEEP, lesquelles consistaient en l'octroi d'une subvention de 350 000 € en 2010. L'université n'a par ailleurs pas la possibilité financière d'accorder la subvention d'équilibre demandée en raison de la situation actuelle qui nous a conduit à adopter un budget de prudence du fait d'une prévision de faible augmentation de nos ressources.

2°) L'université est désormais tenue au respect strict d'une plus grande orthodoxie financière, nos prélèvements sur réserves devant obligatoirement être consacrés à des dépenses d'investissement et non pas de fonctionnement.

Il est ainsi nécessaire de passer à une nouvelle étape dans l'accompagnement du CUEEP, laquelle devra notamment nous conduire à faire émerger de nouvelles recettes. C'est le sens du plan présenté ce jour.

Le premier principe retenu est la réaffirmation de l'accompagnement du CUEEP ; il serait en effet inconcevable d'ajuster la masse salariale par des licenciements.

Le second principe est de considérer que les ressources humaines du CUEEP peuvent être utilisées pour l'accompagnement d'autres projets de composantes ou du SUDES.

Ceci amènera à ce que des transferts d'emplois et de la masse salariale soient opérés vers d'autres centres de projets. Par ailleurs, le CUEEP devra, au sein d'un périmètre d'action resserré, poursuivre ses efforts de restructuration autour de son corps de métier.

Le plan soumis au CA ce jour a été présenté au conseil du CUEEP mardi dernier. Ce dernier a souligné la nécessité que ce plan soit porté collectivement au sein du CUEEP et a souhaité la mise en place d'une structure de pilotage comprenant des représentants des personnels de l'institut. Le conseil du CUEEP a approuvé le plan proposé à l'unanimité moins deux abstentions.

Jean-Philippe CASSAR présente la politique de mise en œuvre de la restructuration du CUEEP, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Les mesures proposées visent :

- à accélérer un retour à l'équilibre du CUEEP tout en préservant l'emploi sur l'ensemble de l'université en dehors des départs naturels ;
- à rationaliser la gestion des actions existantes et préparer leurs évolutions pour assurer la pérennité de cet équilibre ;
- à donner à la formation continue les ressources humaines nécessaire à son développement sur des créneaux porteurs d'avenir.

Le plan d'action accélère le rythme de la mise en œuvre des orientations avancées en 2007.

Comme l'a dit le président, il s'oriente vers une organisation du CUEEP avec des moyens resserrés autour du cœur de métier. Pour ce faire, une restructuration du CUEEP sera engagée, en concertation avec sa direction. Cette restructuration vise l'équilibre budgétaire du CUEEP formation continue par le maintien de façon pérenne du niveau actuel des recettes du CUEEP et la réduction de la masse salariale mobilisée pour réaliser ces recettes. Une part de la réduction de la masse salariale se fera par la mobilité de personnels actuellement affectés sur les missions actuelles du CUEEP vers d'autres structures de l'université porteuses de projets de développement, principalement dans le domaine de la formation continue. Une autre part de la réduction de la masse salariale résultera de mobilités sur des emplois vacants en dehors du CUEEP.

Par ailleurs, le SUDES sera chargé du pilotage de nouveaux projets. Un centre financier sera créé au SUDES, auquel seront imputés ces nouveaux projets, pour assurer le suivi de l'exécution de leur plan de financement. Pour le budget 2011, le centre financier sera doté de la subvention d'équilibre prévue au plan de redressement, soit 367 000 €. Pour 2012, ce centre devra être inscrit au budget en équilibre.

Martine CARETTE présente une première évaluation des projets pouvant être portés dans le cadre du SUDES et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Cette première évaluation concerne notamment des projets pouvant générer des recettes à court terme. Cette première liste demande à être complétée par des projets portés par d'autres composantes, l'IAE notamment (développement des CESAM ; développement de la formation continue dans les masters des organisations sociales...).

Le président précise qu'il s'agit là d'une première liste de projets démontrant la crédibilité de l'opération engagée.

Jean-Louis COGEZ présente ensuite le budget du CUEEP d'un montant de 5 400 000 €.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) relève l'intérêt d'avoir joint aux documents préparatoires le rapport de mission d'Hugues LENOIR. Il déclare cependant ne pas comprendre pourquoi ne pas suivre ses recommandations, notamment en termes de rapprochement du SUDES et du CUEEP, ce qui, selon lui, améliorerait bien les choses.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) rappelle que d'autres plans de redressement du CUEEP ont été présentés par le passé. Pour lui, le plan proposé fait penser à l'attitude d'un joueur accroc au Poker « *qui pense toujours pouvoir se refaire* ». Ce plan relève selon lui d'un optimisme dangereux. Il ajoute que pour la CGT, il est évidemment hors de question de « *laisser des personnels sur le carreau* », mais qu'il est également hors de question de faire supporter à l'université l'impéritie passée. Il faut parfois savoir, conclut-il, « *couper dans le vif de la structure* ». Il s'interroge ensuite sur la nature des projets présentés et notamment sur la mise en place des conférences ou l'accompagnement de l'excellence, ce qui lui semble très flou. Il déclare ne pas comprendre ce que ce plan changera par rapport à ce qui a été fait lors des années précédentes, les prévisions de recettes du CUEEP relevant, selon lui, d'un certain optimisme. Enfin, après avoir relevé que les personnels du CUEEP ont fait de très gros efforts ces dernières années, il s'inquiète d'une politique de redéploiement d'une vingtaine de personnes vers d'autres activités de l'université qui laisserait penser que ceux qui vont rester au CUEEP vont devoir en plus gagner en productivité. Une telle politique de redéploiement avait déjà été décidée par le passé sans que l'on ait les résultats escomptés. Quand s'arrête-t-on ? conclut-il.

Francis GUILBERT (DPE) souligne l'intérêt des projets présentés, mais s'inquiète de la « *marge* » que l'on peut dégager sur les opérations envisagées. Il suggère de développer une forme de sous-traitance permettant de déléguer nos personnels auprès de certains organismes auxquels nous pourrions facturer les prestations.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) déclare rejoindre ce qui a pu être dit concernant l'intérêt d'un rapprochement du CUEEP et du SUDES. S'agissant des transferts de personnels, il ne comprend pas en quoi ces transferts n'affecteront pas la masse salariale de l'université.

Pour le président, dès lors qu'on décide de ne pas toucher à l'emploi, cela nécessite un niveau de recettes supérieur à celui qui est constaté actuellement. Si les recettes n'augmentaient pas, cela aurait inévitablement un effet sur la masse salariale. Il est donc impératif d'augmenter ces recettes. Des projets porteurs de financements existent dans l'université ; il est proposé de transférer un certain nombre d'emplois vers ces projets, via le SUDES. Pour sortir de la logique des subventions d'équilibre, il est indispensable d'avoir des « *gains de productivité* » et d'augmenter les recettes. Les solutions institutionnelles de regroupement du SUDES et du CUEEP ne résoudront pas les choses, car elles ne sont pas possibles à court terme ; ce qui est primordial est la hausse du niveau de recettes.

En réponse à Jérôme RIEDI, Martine CARETTE explique que la mise en place de conférences consiste en un système d'abonnement à des conférences du soir sur un thème précis dans le domaine des ressources humaines. S'agissant de l'accompagnement de l'excellence, elle précise que certains projets apporteront une manne financière importante (notamment volet formation et accompagnement des personnels de l'IHU).

Pour le président, l'idée du plan présenté est que nous sommes capables de générer, hors CUEEP, mais à l'intérieur de l'université, des projets susceptibles de financer la masse salariale dégagée du CUEEP. Sur la partie CUEEP, il faut en assurer la pérennité, la masse salariale devant être couverte par une masse de recettes de 5,4M€. On ne peut plus faire de subventions d'équilibre qui viennent grever d'autres actions de l'université. On propose cependant, pour 2011, une subvention d'équilibre d'environ 350 000 €.

Jean-Louis COGEZ ajoute qu'on a conscience au CUEEP de la difficulté du challenge qui est lancé, mais qu'il y a une appropriation par le personnel du plan proposé, ce que souligne le vote quasi unanime du conseil de l'institut.

En réponse à Yves NOEL, Jean-Philippe CASSAR précise que quand il y a transfert de personnel du CUEEP sur un poste vacant à l'université, la masse salariale du CUEEP diminue sans que celle de l'université augmente.

Pour Eric NOEL (SGEN-CFDT) les volets *nouvelles recettes* et *restructuration* qui ont été présentés séparément constituent une seule et même problématique pour laquelle la nécessité de travailler ensemble va s'imposer. Il demande ce que sera l'organisation technique du plan mis en œuvre dans le cadre de cette problématique. Il s'interroge également sur une véritable réorganisation du CUEEP qui ne serait pas simplement financière, mais également opérationnelle et managériale.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il est temps de repenser la structuration du CUEEP et de clarifier à son sujet ce qui relève d'une logique d'UFR et ce qui relève d'une logique de service commun.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souscrit à cette dernière intervention et précise que, quand il affirme qu'il « faut trancher dans le vif », il ne s'agit, bien entendu, pas des personnels, mais de la structure.

Yann SECQ (O&I) se déclare perplexe quant à l'organisation de la FTLV à Lille 1. Le CEVU doit, selon lui, se saisir de cette question. S'agissant du CUEEP, il rappelle que celui-ci est né dans un contexte particulier lié à l'importance de l'infra bac dans la région. Le contexte a changé, tant à l'extérieur du CUEEP qu'en interne. Il est nécessaire d'avoir un projet collectif au sein du CUEEP.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) souhaite adresser une mise en garde : attention à ne pas s'engager dans des activités et des projets qui ont le vent en poupe et qui nous mettent en difficulté une fois que celui-ci est tombé. Il ne faut pas recréer au SUDES, ce qu'on a fait avec le CUEEP.

Francis GUILBERT (DPE) tient à remercier Martine CARETTE « *pour son courage, son abnégation et son travail* ».

Jean D'ALMEIDA (DPE) ne pense pas vraisemblable qu'on puisse retrouver l'équilibre en deux ans ; si le plan va dans le bon sens, il est sans doute un peu trop optimiste. Il est nécessaire de mener une véritable réflexion sur les missions du CUEEP à long terme. Il trouve gênant de lier le salaire des personnels à des recettes hypothétiques et s'inquiète de ce qu'il qualifie d'un « *curieux mélange public / privé* ».

Le président rappelle que la stratégie menée depuis 2007 est celle d'un recentrage du CUEEP sur des activités universitaires, stratégie qui a produit un certain nombre d'effets. On a malheureusement manqué de chance dans la réalisation de cette politique du fait de certaines évolutions externes (charges sur les emplois gagés). Il estime anormal que l'Etat ait reporté la totalité de sa décision sur l'université ; cette charge représentant environ 1,7 M€, dont une bonne part liée au CUEEP. S'il n'y avait pas eu cette charge supplémentaire et imprévue, le CUEEP serait en position d'équilibre. Il affirme avec vigueur que la démarche entreprise pour le CUEEP était la bonne. La stratégie proposée s'inscrit dans une certaine continuité, mais avec un phénomène d'accélération ; enfin, nous allons nous engager dans une dimension, celle d'un accompagnement par d'autres composantes de l'université, que nous avons insuffisamment exploité jusqu'à maintenant.

En réponse à Eric NOEL, le président souligne que le plan présenté est bien un plan d'ensemble que l'on doit piloter et cadrer.

Sur la question de la structuration, Martine CARETTE précise que la logique du SUDES est d'être au service des composantes et non pas de se substituer à celles-ci.

Le président rappelle que le budget du CUEEP est resserré à 5,4 M€ et que le plan présenté signifie qu'une partie de la masse salariale sera gérée sur la base de nouvelles recettes et sur une subvention d'équilibre de 367 000 €. Il soumet le plan au vote du conseil.

Adopté par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions (délibération n° 2010-61).

3) Questions budgétaires

3.1. Création de l'UB Paie

Le président demande Joëlle EMPIS, responsable du service Budget, de présenter ce point de l'ordre du jour.

La gestion et le suivi de la masse salariale doit être global, d'où la création d'un centre de gestion de la paye qui regroupe tous les crédits de masse salariale qu'il s'agisse de la masse salariale Etat ou celle sur ressources propres. Cette gestion permettra d'avoir une vision globale et immédiate de la masse salariale et d'en assurer le suivi.

Adopté par 16 voix pour et 5 abstentions (délibération n° 2010-62).

3.2. Examen de l'enveloppe Masse salariale et des Plafonds d'emplois rémunérés par l'établissement et financés par l'Etat

Le directeur général des services rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier nous allons gérer la masse salariale de tous les personnels. Le budget 2011, présenté le 17 décembre, sera ainsi augmenté de la masse salariale de l'Etat (environ 138 M€).

Ceci a engendré une importante réorganisation des services qui vont gérer cette masse salariale ; réorganisation présentée en CTP dans le courant de l'année :

- Fusion des fonctions de gestion de carrières et de gestion de la paye (gestion intégrée) ;
- Nouvelle répartition des tâches entre services centraux et composantes ;
- Un seul outil de paye et de RH ;
- Fonctions de pilotage et de suivi de la masse salariale.

Le directeur général des services présente les plafonds d'emplois et la masse salariale, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil. Il rappelle que les montants affectés à la masse salariale sont limitatifs et assortis d'un plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer. Le plafond global des emplois (Etat et ressources propres) doit être voté par le CA.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande, dans ce cadre, où sont les marges de manœuvre de la politique indemnitaire mise en place par l'université.

Le directeur général des services et le président répondent que la masse salariale 2011 sera établie sur la base des réalisations de 2010 et qu'on utilisera 0,4% pour la politique indemnitaire, ce qui était prévu par la lettre de cadrage. La masse salariale ne sera pas ajustée en diminuant les indemnités.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que les listes SNESUP-CGT s'étaient opposées au passage anticipé aux RCE et que l'on voit aujourd'hui les inconvénients de ce passage en termes de retards et de lourdeurs des dossiers à traiter. Il relève que, logiquement, ils ne voteront pas favorablement concernant les plafonds d'emplois et la masse salariale. Il relève le « côté nuisible » de ces RCE qui ne traitent désormais les emplois qu'en termes de coûts, ce qui pourrait amener, du fait de la fongibilité, à déplacer ces coûts vers des dépenses de fonctionnement. Il prend acte du fait que la direction défend les intérêts de Lille 1, mais dans une logique liée aux RCE.

Le président rappelle qu'il y avait quelque intérêt au passage anticipé aux RCE. S'agissant des retards et de la lourdeurs de certains dossiers, il remarque qu'il faut distinguer ce qui relève des RCE de ce qui relève de la déconcentration (notamment la reconstitution des carrières des enseignants-chercheurs). L'Etat nous transfère en effet des charges de plus en plus lourdes et coûteuses, sans accompagnement d'emplois. Il relève qu'il manque à Lille 1 149 emplois et qu'il attend qu'ils soient compensés.

Yann SECQ (O&I), constatant que le plafond d'emplois doit être voté, demande quand sera voté le pourcentage quadriennal pouvant être consacré à l'emploi des contractuels.

Le directeur général des services répond que le contrat quadriennal ayant été adopté avant l'application du nouveau décret financier, il appartiendra, par conséquent, à l'Etat de déterminer ce pourcentage à l'issue des négociations du prochain contrat.

Le président soumet au vote du conseil le montant de la masse salariale, constituée de la somme de la masse salariale Etat et ressources propres (171 M€), et du total des emplois exprimé en ETP (2887 ETP).

Adopté par 12 voix pour et 9 abstentions (délibération n° 2010-63).

4) Validation des dossiers présentés au CEVU du 22 octobre 2010

Salah MAOUCHE présente au conseil les dossiers examinés au CEVU du 22 octobre, dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

4.1. Avenant au règlement des études de l'Université Lille 1 pour les licences professionnelles

Salah MAOUCHE explique qu'il s'agit d'une adaptation du règlement des études aux spécificités des licences professionnelles. Le CEVU a donné un avis favorable unanime à l'adoption de cet avenant.

Francis GUILBERT (DPE) remarque qu'un groupe de travail se met en place afin que soient prises en compte les spécificités des licences professionnelles en amont des décisions prises les concernant.

Salah MAOUCHE répond que le but de cet avenant est justement de souligner ces spécificités et de les intégrer au règlement.

Selon Francis GUILBERT (DPE) certaines dispositions de cet avenant sont sujettes à discussion.

Le président estime que la création de ce groupe de travail devrait être validée par le CEVU ou qu'à tout le moins ce dernier en soit informé.

Approuvé par 21 voix pour (délibération n° 2010-64).

4.2. Convention avec l'Institut Catholique de Lille

Salah MAOUCHE précise que nos relations avec l'ICL sont toujours régies par une convention conclue en 2000, sous réserve d'avenants conclus dans le cadre du LMD. Dans certaines composantes (SES notamment), les responsables de formation et présidents de jury sont bien associés au processus de délivrance des diplômes aux étudiants de la Catho, lesquels sont également inscrits à Lille 1. D'autres composantes (Biologie par exemple), n'assurent que peu de relations avec l'ICL dans ce cadre conventionnel. Il est ainsi proposé de redéfinir les relations de Lille 1 avec l'ICL par la conclusion d'une nouvelle convention cadre. Le CEVU s'est prononcé par 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Yann SECQ (O&I) regrette que sur 40 membres, il n'y ait eu que 14 présents au CEVU. C'est inadmissible ajoute-t-il.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il faut distinguer avenants et nouvelles conventions. Quand il s'agit de renouvellement de convention, il est nécessaire de faire le bilan des relations conventionnelles. S'agissant des relations de la Biologie avec la Catho, il explique que les responsables de formation n'ont aucun accès aux programmes, ni à l'équipe pédagogique et n'ont aucune réponse aux questions qu'ils peuvent poser, ce qui présage mal de l'avenir des relations engagées. Il rappelle par ailleurs que quand l'université est habilitée à délivrer un Master, elle est évaluée sur le volet recherche de la formation. La Catho vit ainsi sur notre support recherche, sans rien développer de son côté. Qui plus est, ils ne nous permettent même pas de voir ce qu'ils enseignent. Cette convention est-elle de nature à remédier à ces problèmes ? Certaines dispositions ne permettent pas de le penser : Si des commissions paritaires peuvent être saisies en cas de difficultés d'exécution de la convention, le président peut passer outre tous les avis qui auront pu être émis (article 3). Enfin, et surtout, le recours ultime s'avère devoir être formé auprès du PRES (article 16), lequel n'est pas même signataire de la convention ! Il semble à Christophe VUYLSTEKER que les garde-fous doivent être internes à Lille 1 et que les instances qui devraient être compétentes en cas de litige sont le CEVU et le CA de Lille 1.

Après discussion, il est proposé de supprimer l'article 16 du projet de convention et de rédiger le dernier alinéa de l'article 3 comme suit : « *En cas de désaccord persistant au sujet de l'exécution de la présente convention, le différend est soumis à la commission permanente désignée à l'article 2 de la présente convention. Il appartient au président de l'université Lille 1 en dernier ressort de donner son agrément, après avoir consulté le CEVU et recueilli l'avis du CA* ».

Le président rappelle que les diplômes et les grades sont de la responsabilité de l'université publique. Une convention permettant de s'assurer que les conditions de délivrance d'un Master sont conformes à ce que nous voulons, cela va dans le bon sens. Il s'avère que la convention de 2000, très générale, était mal appliquée. Il est de la responsabilité des composantes d'assurer le suivi des relations avec la Catho. La convention présentée permet de mieux cadrer ces relations et donne à l'université le pouvoir d'être garant d'une bonne délivrance des diplômes.

À la demande de Francis GUILBERT (DPE), il est finalement proposé de placer le dernier alinéa de l'article 3 en fin de convention (nouvel article 16).

Pour Yann SECQ (O&I) cette convention met en place une véritable sous-traitance. Pour lui, afin d'assurer un vrai contrôle de la délivrance des diplômes, les examens terminaux devraient être passés à Lille 1 ; de même, une partie de la formation devrait être réalisée à Lille 1.

Pour le président, de telles dispositions ne pourraient être acceptées par la Catho, laquelle bénéficie légalement d'une autonomie pédagogique.

Salah MAOUCHE rappelle qu'il y a toujours possibilité de recours à la formule du jury rectoral. Il faut donc savoir si on souhaite ou pas avoir un regard sur les diplômes délivrés aux étudiants de la Catho.

Yann SECQ (O&I) rétorque qu'on n'est pas capables d'assurer un réel contrôle.

Le président intervient pour affirmer que, justement, la convention présentée permet ce contrôle.

Yann SECQ (O&I) demande alors que les équipes pédagogiques concernées soumettent l'ensemble des étudiants au même examen.

Pour le président, la convention permet de quasiment tout contrôler.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il y a un autre débat qui doit être engagé, celui de la liste des diplômes concernés par cette convention.

Le président rappelle que le texte discuté ce jour est une convention cadre et non une convention particulière relative à tel ou tel diplôme. Si de bonnes relations ne peuvent s'établir dans le domaine de la Biologie, par exemple, il n'y aura pas de convention, précise-t-il.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) remarque qu'il demeure étonnant que l'on conventionne avec un concurrent.

Francis GUILBERT (DPE) s'interroge sur l'absence de contrepartie financière qui serait selon lui légitime.

Le président répond que les étudiants sont inscrits à Lille 1 et qu'il est selon lui important que nous ayons la capacité de contrôler les diplômes que nous délivrons en région.

Christophe VUYLSTEKER se déclare contre l'approbation de cette convention, cette position étant justifiée par un problème de fond.

Francis GUILBERT (DPE) fait état de débordements réels dans le cadre de nos relations avec la FUPL et cite à titre d'exemple l'utilisation abusive de l'appellation MCC.

Pour le président, il s'agit de répondre à une question fondamentale : Souhaite-t-on contrôler l'offre facultaire en région ? Une autre question est celle du conventionnement dans telle ou telle formation.

Selon Jean D'ALMEIDA (DPE), il faudra examiner au cas par cas les possibilités de conventionnements particuliers.

Geoffrey BOSSU (Mét) estime qu'il faut cesser d'avoir peur de la Catho et voir le côté positif des relations que l'on peut développer avec la FUPL.

Le président soumet la convention amendée au vote du conseil.

Approuvé par 9 voix pour et 7 voix contre (délibération n° 2010-65).

4.2. Convention avec le CNAM

Salah MAOUCHE présente la convention avec le CNAM dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Approuvé par 16 voix pour (délibération n° 2010-66).

4.3. Convention avec l'Ecole Centrale de Lille

Salah MAOUCHE présente la convention avec l'EC Lille dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Approuvé par 16 voix pour (délibération n° 2010-67).

4.4. Convention avec Lille 3

Salah MAOUCHE présente la convention avec l'université Lille 3 dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Approuvé par 16 voix pour (délibération n° 2010-68).

4.5. Convention avec l'ISEN

Salah MAOUCHE présente la convention avec l'ISEN dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) souligne vivement la réelle concurrence que l'ISEN entretient avec Polytech'Lille. Il constate que les effectifs des étudiants en électronique chutent à Lille 1, alors qu'ils sont en augmentation à l'ISEN. Cette dernière n'hésitant pas à développer des stratégies de publicité mensongère et à mettre en avant ses relations avec Lille 1 à cet effet.

Le président reconnaît le phénomène de concurrence entre écoles d'ingénieurs. L'utilisation de méthodes de communication contestables ne suffit pas à expliquer que nous sommes en situation de concurrence déloyale. Il rappelle que, dans le cadre de cette concurrence, nous avons des atouts (formation de grande qualité, droits d'inscription très mesurés, taux d'insertion) et que le problème est sans doute de les mettre mieux en avant.

Yann SECQ (O&I) demande que le statut juridique des organismes avec lesquels nous conventionnons soit systématiquement précisé dans les textes soumis à l'approbation du conseil.

Approuvé par 6 voix pour et 10 abstentions (délibération n° 2010-69).

5) Questions diverses

5.1. Première motion

Le président rappelle qu'un projet de motion porté par les élus FSU-CGT et O&I avait été déposé lors du précédent conseil. Il avait été décidé que les termes de cette motion devaient être redéfinis et que le président allait adresser un courrier au recteur.

Le président donne lecture de ce courrier et fait état de la réponse de Madame le Recteur. Cette dernière a notamment affirmé que la question des autorisations de cumul dans le cadre des formations partenariales était désormais réglée.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il n'y a rien de nouveau, puisqu'on en est toujours au règlement de situations au cas par cas. Il maintient donc une version politique de la motion proposée de manière à ce que ce genre de problème ne se renouvelle pas à l'avenir.

Selon le président, le CA peut adopter des positions politiques, à condition que ce soit dans son champ de compétences. Il craint qu'on se situe ici dans le domaine de l'interprétation de la position rectorale, sans que soit établie une atteinte caractérisée à la liberté d'expression. Il ne faut pas, selon lui, confondre les rôles respectifs des syndicats et d'un CA d'université.

Jean D'ALMEIDA, estimant qu'il y a eu atteinte à la liberté d'expression en cette affaire, se déclare favorable au vote de la motion.

Francis GUILBERT (DPE) propose des modifications au projet. Après discussion, le texte suivant est proposé :

« Le CA de l'Université Lille 1 a pris connaissance du refus de Mme le Recteur de l'Académie de Lille d'accorder des autorisations de cumul à des enseignants du second degré au motif qu'ils ont "manifesté le souhait de ne pas occuper les fonctions de tuteur d'un professeur stagiaire". Cette décision est discutable sur la forme, les fonctions d'encadrement des professeurs stagiaires ne faisant pas partie des obligations de service, comme sur le fond, visant à réprimer la liberté d'expression des enseignants du second degré. En conséquence les élus du CA de Lille 1 expriment leur soutien aux collègues du secondaire concernés et demandent le retrait de cette décision. »

Adopté par 12 voix pour et 1 voix contre et 3 abstentions (délibération n° 2010-69).

Le président explique son abstention : S'il a toujours exprimé sa solidarité avec le conseil, il ne comprend pas cette motion, pour les raisons qu'il a indiquées.

5.2. Seconde motion

La motion suivante est proposée par les élus de O&I, FSU-CGT et UNSA : « *Les élus des CA de Lille 1 et Lille 3 ont appris vendredi 12 novembre que deux premières réunions des groupes de travail sur "l'université régionale" débuteraient les 20 et 27 novembre ! Il a été question d'un document questionnaire non encore diffusé ce 15 novembre. Des informations convergentes nous incitent à penser que tous les membres des groupes de travail extérieurs à Lille 1 n'ont pas été encore contactés.*

L'ensemble de ces éléments nous alarme. Nous estimons qu'une question aussi importante pour l'avenir des universités régionales mérite un débat démocratique dont la précipitation actuelle augure mal. Les membres de ces GT doivent non seulement se rencontrer mais aussi avoir le temps de se pencher sur le dossier et de consulter leurs militants. Chaque GT doit être à même de définir son calendrier en relation avec les avancées dans les débats.

Aussi, nous demandons que la première réunion de ces GT soit consacrée à définir par GT le mode de fonctionnement interne avant de traiter du questionnaire.

- *Calendrier raisonnable des réunions ;*
- *Définition des ordres du jour ;*
- *Délai de transmission des documents préparatoires ;*
- *Règles de rédaction du compte-rendu ;*
- *Report de la deuxième réunion en janvier.*

Sans ces conditions, il ne sera pas possible de mener une réflexion collective constructive, impliquant les élus mais aussi et surtout, les personnels et étudiants des universités publiques de la région. »

Si le président se déclare en accord avec le message porté par ce texte, il considère néanmoins que le terme de motion sera mal apprécié par l'ensemble de nos partenaires. Il préférerait que le conseil déclare « *porter une demande* ».

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) précise qu'il s'agit d'un texte présenté aux CA des trois universités.

Il est décidé que le CA portera la demande figurant dans le texte proposé.

Adopté par 15 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-70).

La séance est levée à 19h30.

Le Directeur général des services,

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET